

Mathilde Guilbaud

**Philippe Boutry et André Encrevé
[dir.], *Vers la liberté religieuse : la
séparation des Églises et de l'État,
actes du colloque organisé à Créteil
les 4 et 5 février 2005 par l'Institut
Jean-Baptiste Say de l'Université
Paris XII-Val-de-Marne, Bordeaux,
Éditions Bière, 2006, 346 p. ISBN
2-85276-090-8, 29 euros.***

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Mathilde Guilbaud, « Philippe Boutry et André Encrevé [dir.], *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État, actes du colloque organisé à Créteil les 4 et 5 février 2005 par l'Institut Jean-Baptiste Say de l'Université Paris XII-Val-de-Marne, Bordeaux, Éditions Bière, 2006, 346 p. ISBN 2-85276-090-8, 29 euros.* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 34 | 2007, mis en ligne le 03 novembre 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index1442.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848
<http://rh19.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rh19.revues.org/index1442.html>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.
Tous droits réservés

électorales. Ce contrôle s'exerce principalement dans le cadre de la paroisse, là où le bas-clergé, particulièrement les vicaires non rémunérés par l'État, est le plus combatif. Il donne naissance à une défense religieuse, nettement anti-républicaine, souvent antisémite et antimaçonnique, dont Yves Déloye souligne le caractère violent et extrémiste au tournant du XX^e siècle. Après 1905, l'intensité de l'interventionnisme clérical décline. Le clergé privilégie les mouvements d'action catholique à l'intervention directe dans les luttes électorales, professant néanmoins un anticommunisme durable, et à l'origine de bien des compromissions dans l'entre-deux guerres et dans le cadre du régime de Vichy.

Tout comme le deuxième chapitre sur le premier XIX^e siècle, ce dernier paragraphe intitulé « permanences et mutations d'un sacerdoce électoral », encadre chronologiquement un travail dont la majeure et la meilleure partie concerne la séquence 1860-1914. Le sous-titre de l'ouvrage est à cet égard un peu trompeur. Malgré quelques approximations¹¹, Yves Déloye se montre un bon connaisseur de l'historiographie de l'ensemble de la période mentionnée, notamment – ce qui est rare en science politique – des travaux sur l'histoire de l'Église catholique. Mais le livre vaut surtout pour ses analyses de la Troisième République naissante, dans le prolongement des travaux antérieurs de l'auteur¹². Si la démonstration s'inscrit dans une histoire institutionnelle plus longue, son analyse des pratiques électorales et sacerdotales est particulièrement convaincante pour ce qui est de la fin du XIX^e siècle. L'ouvrage est ainsi une contribution de premier plan à l'étude de la politisation des campagnes, mais aussi à l'histoire des formes d'analyse du vote et des savoir-faire pratiques en matière électorale.

Christophe Voilliot

Philippe BOUTRY et André ENCREVÉ [dir.], *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État, actes du colloque organisé à Créteil les 4 et 5 février 2005 par l'Institut Jean-Baptiste Say de l'Université Paris XII-Val-de-Marne*, Bordeaux, Éditions Bière, 2006, 346 p. ISBN 2-85276-090-8, 29 euros.

Parmi la profusion de manifestations auxquelles a donné lieu la commémoration du centenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État, ce colloque tient une place éminente, tant par la variété des contributions que par l'ampleur des questions envisagées. En insistant sur la notion de liberté

11. L'auteur de ces lignes est ainsi surpris d'apprendre au détour d'une phrase que c'est à partir des élections législatives de 1817, plutôt que de celles de 1816, que s'intensifie la « pression ministérielle et administrative » (p. 67) sur les électeurs...

12. Yves Déloye, *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

religieuse, plutôt que sur l'idée de laïcité, André Encrevé et Philippe Boutry entendent souligner non l'esprit dans lequel certains ont voté la loi, mais la liberté religieuse qu'elle a autorisée en pratique.

La loi de séparation est replacée dans le contexte historique qui la précède, le temps du « discordat », marqué par l'accroissement des tensions entre État et Église catholique. Dans quelle mesure, interroge Philippe Boutry, l'État républicain est-il un État libéral dans le champ religieux ? Nicolas Robert décrit l'évolution du régime légal des cultes vers la séparation de la société civile et de la société politique, la difficulté de la reconnaissance par l'État – notamment grâce à la loi de 1901 – d'une personnalité morale autre que la sienne. En décembre 1906, la violence de l'expulsion du représentant officiel du pape à Paris illustre le refus de la part du gouvernement français de reconnaître le Saint-Siège comme un sujet de droit international (Gilles Ferragu). Jean-Pierre Moisset mesure l'expression financière des tensions entre Église catholique et État à travers l'érosion constante du budget des cultes. La loi de 1905 marque à la fois l'aboutissement et la fin des mesures anticléricales, elle annonce un apaisement. Rémi Fabre insiste sur le rôle d'une minorité de députés socialistes « transigeants » dans l'élaboration d'une loi libérale. Jacqueline Lalouette souligne combien les libres penseurs, ardents séparatistes, ont été déçus par cette loi « pieuse ». Christian Sorrel dévoile l'ambiguïté de la position de l'État face aux religieux exilés à l'étranger à la suite des lois anti-congréganistes : leur instrumentalisation pour garantir la présence française dans le monde ne constitue-t-elle pas une forme d'anticipation du changement de climat qui survient entre la loi de 1901 et la loi de 1905, dans le sens d'une cohabitation, sinon d'une réconciliation, des deux France ?

La loi de séparation consacre une évolution du rapport entre l'État et les cultes, et contribue à l'élaboration de la laïcité française. L'intervention de Buket Türkmen souligne le rôle du modèle français dans la construction de l'État turc moderne. Les critiques portées depuis les années 1980 à la politique de laïcisation républicaine révèlent en réalité la profondeur de la modernisation de la société turque, dans laquelle la culture religieuse n'entre pas en contradiction avec l'occidentalisation. Dans cette partie consacrée aux « Échos de la séparation à l'étranger », la lecture britannique de la crise de la séparation (Michel Rapoport) apporte un regard décalé sur le monde catholique français. Le *Times* soutient la loi et la ligne libérale défendue par Aristide Briand, il réserve toutes ses critiques au Saint-Siège et aux catholiques intransigeants, dépeints comme des « ultramontains » fanatiques. Récusant le terme d'ultramontains, Philippe Boutry montre l'originalité de la position de ces catholiques intransigeants. Par leur lecture eschatologique de la séparation, par leur respect de la ligne de conduite radicale dictée par le Saint-Siège, ils ont favorisé la rupture avec l'État. Le refus catholique de la loi contribue à rendre le bilan matériel de la séparation largement positif pour les finances publiques (Béatrice Touchelay). Mais les catholiques intransigeants ont su

imposer à l'État le respect de l'institution catholique dans son organisation interne. Quant aux catholiques « transigeants », Pierre Colin distingue parmi eux des transigeants résignés et des « transigeants actifs » qui attendent de la séparation la libération de l'Église, sur le modèle américain. L'espoir de voir l'épiscopat libéré des entraves concordataires est cependant vite déçu : Jacques-Olivier Boudon montre que la liberté accordée par la loi de séparation aboutit à un renforcement du contrôle de Rome sur les évêques français.

Une des spécificités de ce colloque est d'avoir réservé une place importante à la réflexion théorique sur la séparation, au sein des divers courants politiques, religieux et spirituels français (« Pensée religieuse et séparation »). Judaïsme et protestantisme ont en commun d'admettre le principe de séparation, pour des raisons tant théologiques qu'historiques, même s'ils craignent de perdre les avantages acquis à travers les Articles organiques, protection de l'État et statut d'égalité par rapport au catholicisme (Rita Hermon-Belot, André Encrevé). Lors des débats parlementaires, devant le silence des institutions juives (Jean Laloum), les protestants deviennent *de facto* les porte-parole des minorités religieuses et prennent en charge les intérêts du judaïsme. Mais la loi de séparation a des effets contrastés sur ces deux communautés. Dans la continuité des tentatives de construction d'une structure représentative de l'ensemble protestant au XIX^e siècle, Patrick Harismendy souligne combien la Fédération protestante de France, créée en 1905, demeure une organisation virtuelle, au moins jusqu'en 1909. La loi de séparation révèle le caractère artificiel de l'unité administrative mise en place par les Articles organiques et aggrave les divisions du monde protestant (Catherine Storne-Sengel). Au contraire, le régime de centralisation du culte israélite survit à la loi (Philippe Landau).

Mathilde Guilbaud

Jean-Noël LUC et Gilbert NICOLAS, *Le Temps de l'école. De la maternelle au lycée, 1880-1960*, Paris, Éditions du Chêne-Hachette Livre, 2006, 311 p. ISBN : 2-84277-572-4. 45,50 euros.

Il est des ouvrages qui échappent à une catégorisation unique. C'est le cas de celui-ci qui relève à la fois de la catégorie « beaux livres », par son format et la richesse de son iconographie (plus de 400 documents, dont certains en pleine page) ; de la catégorie « ouvrages grand public », par son thème et la façon dont il est abordé ; et enfin de la catégorie « ouvrages spécialisés », si l'on en juge par la qualité du texte, et en particulier de celui des légendes accompagnant les photographies. À sa façon, ce livre milite d'abord pour la prise en compte, pleine et entière, de la source photographique par l'historien. L'école s'y prête d'autant mieux qu'elle est comprise ici comme un mot générique couvrant l'ensemble constitué par les écoles maternelle, primaire